

Toulon, le 24 mars 2026

**RASSEMBLEMENT RÉGIONAL
DE SPORT DE COMBAT TOUT NIVEAU
Samedi 9 MAI 2026
MAISON DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE
DRAGUIGNAN (83)**

N° 13 /FCD/Ligue08/Sports

Affaire suivie par :

Giorgio MARCHESE, CTSR Grappling - ☎ : 06.12.66.46.63 - @ : giorgiomarchese1982@libero.it

Peggy CLÉMENT, assistante de direction - ☎ : 06.49.87.82.20 - @ : ligue08.fcd@gmail.com

NOTE D'ORGANISATION

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Dispositions logistiques (sous la responsabilité de la ligue)
- Annexe 2 : Dispositions techniques (sous la responsabilité du CTSR)
- Annexe 3 : Dispositions administratives et financières
- Annexe 4 : Autorisation parentale
- Annexe 5 : Informations complémentaires

Toute modification ayant lieu entre la date de parution de la présente note et le premier jour de la manifestation, fait l'objet d'une note complémentaire et d'une mise en application immédiate.

1. Organisation générale

Le rassemblement régional de sport de combat tout niveau de la Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (PACAC) de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) se déroulera, le **samedi 9 mai 2026**, à la Maison des Sports et de la Jeunesse, boulevard Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN.

Ce rassemblement tout niveau est destiné aux licenciés FCD à partir de 15 ans et a pour but de promouvoir les sports de combat au sein du territoire PACAC.

2. Conditions de participation

Les participants doivent impérativement détenir et présenter la licence de la FCD 2025/2026, au titre du club qu'ils représentent (date et cachet du club obligatoire au recto de la licence).

En cas de non-présentation de ce document, la participation au rassemblement est refusée et ne donne droit à aucun remboursement des droits de participation.

Un duplicata de la licence peut être imprimé directement par le club ou le licencié dans son espace adhérent "SYGELIC".

Les personnes non licenciées à la FCD devront impérativement souscrire une licence temporaire auprès d'un club affilié à la FCD.

Les modalités pratiques logistiques, techniques, organisationnelles, administratives et financières de cette manifestation sportive sont annexées en pièces jointes.

Destinataires :

- Président(e)s des clubs/Ligue PACAC

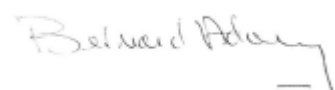
Copies à (par courriel) :

- Commission sportive/Ligue PACAC
- Conseiller technique sportif national « grappling » FCD
- Conseiller technique sportif régional « grappling » FCD
- Trésorière générale/Ligue PACAC
- Archives

NO rassemblement régional de sport de combat de la Ligue PACAC

Bernard ADAM

Président de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse
de la Fédération des Clubs de la Défense



ANNEXE 1
DISPOSITIONS LOGISTIQUES
sous la responsabilité de la ligue organisatrice

RASSEMBLEMENT RÉGIONAL DE SPORT DE COMBAT de la Ligue PACAC

1. Coordonnées des organisateurs

Ligue organisatrice	Club support
<p>Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse de la FCD BCRM TOULON – ATLAS BASE VIE SAINTE-ANNE BP 654 83800 TOULON CEDEX 9</p> <p>✓ <u>Président de la ligue :</u> Bernard ADAM ☎ : 06 81 04 27 27 @ : president.ligue08.fcd@gmail.com</p> <p>✓ <u>Présidente de la Commission Sportive de la ligue :</u> Françoise BONNAUD ☎ : 06 07 37 07 93 @ : fr.bonnaud@yahoo.fr</p>	<p>CSA Bonaparte Quartier Bonaparte BP 400 83300 DRAGUIGNAN</p> <p><u>Responsable de section :</u> Claire TOUYON ☎ : 06.58.04.83.53 @ : mknboxing@gmail.com</p>
Conseiller technique sportif national GRAPPLING de la FCD (CTSN)	Conseiller technique sportif régional Grappling de la ligue (CTSR)
<p>Mathieu BAYLE ☎ : 07 77 72 26 63 @ : m.bayle@lafederationdefense.fr</p>	<p>Giorgio MARCHESE ☎ : 06 12 66 46 63 @ : giorgiomarchese1982@libero.it</p>

2. Déroulement de la compétition

Le programme est détaillé en annexe 2.

3. Dispositions logistiques

3.1. Transport

Les participants doivent être autonomes. Le transport collectif par voie routière est à privilégier.

3.2. Accueil

Le samedi 9 mai 2026, Maison des sports et de la jeunesse, boulevard Marx Dormoy, 83300 DRAGUIGNAN, à 08h30.

À cette occasion, les participants doivent obligatoirement être en possession et présenter les documents suivants :

- La licence FCD, saison 2025/2026,
- Une pièce d'identité civile (CNI, passeport ou permis de conduire).

3.3. Restauration

Les participants sont invités à prévoir leur repas et leurs boissons.

À noter : aucun point de chauffe ne sera disponible.

3.4. Tenues/Équipements

Les participants devront se munir de leurs propres matériels (gants, mitaines, protège tibias). Les tenues portées pendant le rassemblement doivent être adaptées à la pratique sportive et physique. (Prévoir du change).

3.5. Dispositif prévisionnel de secours

En cas de problème, il sera fait appel aux pompiers ou au SAMU

3.6 Autorisation parentale

Durant le rassemblement, les participants mineurs (à partir de 15 ans) seront autorisés à participer sous condition d'avoir rempli l'autorisation parentale avec un numéro de téléphone en cas d'urgence.

ANNEXE 2
DISPOSITIONS TECHNIQUES
sous la responsabilité du Conseiller Technique Sportif Régional (CTSR)

RASSEMBLEMENT RÉGIONAL DE SPORT DE COMBAT de la Ligue PACAC

4. Organisation technique

4.1. Ce rassemblement, tout niveau, est destiné aux licenciés FCD et a pour but de promouvoir les sports de combat au sein de la Ligue PACAC.

4.2. Animateurs

Mathieu BAYLE	CTSN Lutte et MMA
Giorgio MARCHESE	CTSR Grappling
David ZOHAR	CSA Bonaparte
Pierre DE MATHIEU	CSA Bonaparte
Claire TOUYON	CSA Bonaparte

4.3. Déroulé

- **08h30** : accueil des participants, contrôle des licences
- **09h00** : début de l'activité sportive
- **12h00** : fin de matinée, déjeuner
- **13h00** : reprise de l'activité sportive
- **16h00** : fin de l'activité sportive
- **16h30** : pot de convivialité offert par la Ligue PACAC

ANNEXE 3
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES et FINANCIÈRES
sous la responsabilité des services de la FCD

RASSEMBLEMENT RÉGIONAL DE SPORT DE COMBAT de la Ligue PACAC

5. **Dispositions administratives et financières**

5.1. Engagement et droits de participation

Le rassemblement régional de sport de combat est ouvert à tous les clubs de la Ligue PACAC de la FCD.
La participation des clubs est confirmée par leur enregistrement sur SYGEMA.

PARTICIPATION FINANCIÈRE COMPÉTITEURS	
<p>✓ 0 € par participant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements se font exclusivement via votre espace SYGEMA : <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>avant 06 Mai 2026 minuit, terme de rigueur</u> Aucune inscription au-delà de ces dates n'est possible. • Un acte d'engagement, indiquant les participants et le montant de la participation financière, est émis à la date de clôture des inscriptions. Le montant de la participation financière est prélevé, par la FCD, un mois après la clôture de la manifestation.

INSCRIPTIONS DANS SYGEMA	
Origine des pratiquants	Type de participants dans SYGEMA
✓ Praticant Adulte (+ 18 ans)	✓ Organisateur
✓ Praticant Jeune (+ 15 ans)	
✓ Conseiller technique sportif régional GRAPPLING (CTSR)	✓ CTSN et 3 encadrants

ANNEXE 5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Assurance

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules via SYGEASSUR du club d'appartenance avant le départ.**

Pour bénéficier de cette assurance, toutes les personnes présentes à bord du ou des véhicules doivent avoir une licence FCD pour l'année en cours. Pour les accompagnateurs, une licence temporaire peut être souscrite. Elle est enregistrée pour la manifestation auprès de la FCD par l'intermédiaire du club de rattachement.

Compte-rendu

Un compte-rendu (avec photos) de ce rassemblement régional est adressé au président de la ligue et au président de la commission sportive avec copie au Conseiller Technique National de Grappling.

Droit à l'image

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion du rassemblement régional sport de combat et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Environnement et développement durable

La Ligue Provence Alpes Côte d'Azur-Corse de la FCD milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable.

Dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales sont privilégiées : l'ensemble des documents relatifs à cette compétition est transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux sont laissés propres.

Lutte contre le dopage

En accord avec les directives du ministère des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de ce rassemblement régional.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

Lutte contre l'alcoolisme

RAPPEL

Comme le stipulent les articles L.322-6 du Code du Sport et L.3335-4 du Code de la Santé Publique, il est formellement interdit d'introduire et de consommer de l'alcool sur lieux des épreuves sportives.

Lutte contre les produits stupéfiants

Il est interdit d'apporter, de détenir, de consommer ou d'être sous l'emprise de produits de stupéfiants sur les lieux de rencontres, qu'on soit joueurs, dirigeants ou accompagnateurs.

Lutte contre le tabagisme

Il est rappelé que, conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer dans les lieux publics, y compris dans les installations sportives couvertes ou découvertes accueillant des compétitions, manifestations ou rassemblements organisés par la ligue.

Cette mesure vise à garantir la santé et le confort de tous les participants et spectateurs.

Réseaux sociaux de la Ligue PACAC

- <https://liguepacacfcd.fr/>
- <https://www.instagram.com/liguepacacorsefcd/>
- <https://www.facebook.com/liguepacacorsefcd/>
- <https://www.youtube.com/@liguepaca-corse7778>